



## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411.8, R 4713-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière 4<sup>ème</sup> partie - 8<sup>ème</sup> partie ;

Vu la demande formulée le 19 décembre 2022 par la Société FELDNER SARL de CHA TENOIS, dans le cadre des travaux de branchement électrique ENEDIS rue du Beau Site et rue du Viehweg ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes,

**CONSIDERANT** que ces interventions risquent de perturber le trafic routier sur l'ensemble de la Commune dans et hors agglomération ;

## A R R E T E

**Article 1 :** l'entreprise FELDNER SARL est autorisée à effectuer les travaux de branchement électrique ENEDIS rue du Beau Site et rue du Viehweg ;

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront réglementés :

- Mise en place passage piétons sur le trottoir en face
- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Circulation alternée par panneau B15/C18

**Article 3 :** La société FELDNER SARL, en charge des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le 30 janvier 2023 et seront valables jusqu'à la fin des travaux.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune

**Article 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie à VILLE  
Monsieur le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départ. à VILLE.  
Monsieur le Chef du Centre de Secours de VILLE.  
Affiché en mairie.

Fait à Saint-Maurice, le 20 décembre 2022.

Le Maire.

Jean-Marc WITZ

